MINISTERE DE L'ENERGIE,
DES MINES ET DES CARRIERES

---

SECRETARIAT GENERAL

---

DIRECTION GENERALE
DU CADASTRE MINIER

BURKINA FASO
*La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons*

**Arrêté N°2026-249/MEMC/SG/DGCM portant retrait du permis d'exploitation industrielle permanente de carrière de granite n° 3751 dénommé « SIB ROOG TANGUIN » du Camarade SAMPEBRE R. Laurent « IFU : 00137634 H »**

## LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Révolution du 1er avril 2026 ;

Vu la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ;

Vu le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu le décret n°2026-0006/PF/PRIM du 12 janvier 2026 portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0042/PF/PRIM du 02 février 2026 portant attributions des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-0621/PF/PRIM/MEMC du 26 mai 2026 portant organisation du Ministère de l'énergie, des mines et des carrières ;

Vu le décret n°2025-0255/PRES/PM/MEMC/MATM/MEF/MSECU/MCIA/MEEA du 11 mars 2025 portant procédures d'attribution et modalités de gestion des titres miniers ;

Vu le décret n°2025-331/PRES/PM/MEMC/MEF du 25 mars 2025 portant fixation des taxes et redevances minières ;

Vu l'arrêté n°2025-425/MEMC/SG/DGCM du 11 novembre 2025 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction générale du cadastre minier en abrégé « DGCM » ;

Vu l'arrêté n°2017-024/MMC/SG/DGCM du 03 mai 2017 portant définition d'une unité cadastrale dans le domaine minier ;

Vu l'arrêté n°2018-024/MMC/SG du 09 février 2018 portant création et modalités de gestion des zones réservées à l'Etat ;

Vu l'arrêté n°2020-312/MMC/SG/DGCM du 30 décembre 2020 portant octroi de l'autorisation d'exploitation industrielle permanente de carrière de granite n°3751 dénommée « SIB ROOG TANGUIN » au profit de Monsieur SAMPEBRE R. Laurent « IFU : 00137634H » ;

Vu la demande **n° 3751** du Camarade SAMPEBRE R. Laurent enregistrée le 29 septembre 2025 ;

Vu la lettre n°026-0321/MEMC/SG/DGCM/DSRL du 16 avril 2026 relatif au rejet de la demande de renouvellement du permis d'exploitation industrielle permanente de carrière de granite n° 3751 dénommé « SIB ROOG TANGUIN » ;

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Il est retiré au Camarade SAMPEBRE R. Laurent, le permis d'exploitation industrielle permanente de carrière de granite n°3751 dénommé « SIB ROOG TANGUIN » situé dans la commune de Bingo, province du Boulkiemdé, région du Nando pour non démarrage des travaux d'exploitation.

**ARTICLE 2 :** La totalité de la superficie du permis est libérée de tous droits et obligations en résultant à compter de zéro heure le lendemain de la date de signature de cet arrêté. Le périmètre est reversé dans les actifs miniers de l'Etat.

Les bâtiments, tout ouvrage installé à perpétuelle demeure ainsi que les données et informations minières sur le périmètre sont devenus la propriété de l'Etat.

**ARTICLE 3 :** Le Camarade SAMPEBRE R. Laurent est tenu de déclarer et de remettre à l'Administration des mines les données et les informations relatives au permis.

**ARTICLE 4 :** Le Camarade SAMPEBRE R. Laurent ne peut présenter une demande de titre minier avant l'expiration d'un délai de trois (03) ans à compter de la notification du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 17 AOUT 2026

Yacouba Zabré GOUBA
*Officier de l'Ordre de l'Etalon*

Ampliations :
1- ITS
1- DGMG
1- DGCM
1- BUMIGEB
1- DR-EMC/Nando
1- IDEM
1- DCMEF
1- SP /ITIE
1- DGD/ MEF
1- DGI/ MEF
3- SAMPEBRE R. Laurent
1- Gouvernorat / région du Nando
1- Haut-Commissariat de la province du Boulkiemdé
1- Mairie de Bingo
1- J.O.
1- Classement